

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 février 2026

TENUE EN MAIRIE À 17 h 30

Présents : Stéphane BLIN, Joëlle CHAMMARTIN, Nicole DEYRIEUX, Kévin FAYOL, Yoann MALAPAIRE, Patricia MOREL

Absents excusés : Frédéric DALAIGRE, Guy FREDOUELLE, Michel ERICK, Christian GLODT, Pierre IMHOF,

Absents : Néant

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Kévin FAYOL

Monsieur BLIN Stéphane, 1^{er} Maire adjoint, informe que M. le Maire est empêché et que de ce fait, il présidera cette séance.

La séance est ouverte à 17 h 30 sous la présidence de Monsieur BLIN Stéphane, 1er Maire adjoint, en raison de l'empêchement de M. le Maire, conformément aux dispositions de l'article L2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

Les votes portent sur 06 voix.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 janvier 2026

M. Kévin FAYOL, secrétaire de séance, a donné lecture du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2026. Les membres présents n'ont fait aucune remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Lecture des décisions du Maire prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal

M le Maire adjoint informe qu'aucune décision du Maire n'a été prise depuis la précédente séance.

N°04/22012026 – Attribution des marchés de travaux pour la requalification du parc des loisirs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de requalification du Parc des Loisirs, visant à moderniser les équipements devenus vétustes et non conformes et améliorer le cadre de vie des usagers.

Dans le cadre de cette opération, une procédure de consultation a été lancée le 18 décembre 2025 sous la forme d'une procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la commande publique. La consultation a été divisée en deux lots :

- **Lot n°1** : Terrassement, voirie et traitement des sols
- **Lot n°2** : Mobilier et Espaces verts

Réception des offres : À la date limite de remise des plis le 30 janvier 2026, les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- **Lot 1 :** 3 offres déposées.
- **Lot 2 :** 2 offres déposées.

Analyse des offres : La Commission d'Appel d'Offres, assistée par les maîtres d'œuvre Cabinet Cédric ROBIN et l'Atelier GINKGO, a procédé à l'examen des capacités des candidats et à l'analyse comparative des offres selon les critères de jugement définis au règlement de consultation (Prix 40 % et Valeur technique 60 %).

Au vu des rapports d'analyse présentés par la maîtrise d'œuvre :

1. Pour le **Lot 1**, l'entreprise COLAS, sise à Saint-Pourçain-Sur-Sioule présente l'offre la plus avantageuse économiquement avec une note de 19,40/20.
2. Pour le **Lot 2**, l'entreprise TREYVE PAYSAGES, sise à Saint-Didier-La-Forêt, présente l'offre la plus avantageuse économiquement avec une note de 18,80/20.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le choix des entreprises examinées par la commission ;
- **Retiennent** les offres des entreprises suivantes :
 - **Lot 1 -Terrassement, voirie et traitement des sols :** Entreprise **COLAS** pour un montant de 98 344,55 € HT, soit 118 013,46 € TTC.
 - **Lot 2 -Mobiliers et Espaces verts :** Entreprise **TREYVE PAYSAGES** pour un montant de 172 389,10 € HT, soit 206 866,92 € TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux correspondants, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

Vote : Pour 06
 Contre 0
 Abstention 0

Aucune question diverse n'est soulevée.

Monsieur le Maire adjoint a épousé l'ordre du jour.

Séance levée à 17 h 45.